État, Nation et identités politiques à l'âge de l'Union Européenne

Yves Déloye
Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Dans l'œuvre de Juan J. Linz, une place particulière doit être faite à la réflexion, indissociablement conceptuelle et historique, qu'il consacre à l'étude des processus de construction étatique et nationale (voir notamment Linz, 1973, 1985, 1993 ; Linz & Stepan, 1996 ; Linz, Stephan & Yadav, 2007). Fortement marqué par l'expérience espagnole d'un État précoce devant affronter des nationalismes périphériques devenus virulents avec la transition démocratique post-franquiste (Linz, 1973), il nous propose une grille d'analyse comparative à la fois élégante par son esprit de synthèse et de rigueur théorique et fort judicieuse pour comprendre empiriquement le devenir de ces deux processus historiques majeurs à l'heure de la construction européenne. Parce que cette dernière n'entend pas les reproduire à l'échelle du continent européen aujourd'hui réunifié mais doit composer avec la « réalité sociale » issue de l'histoire combinée mais pas forcément convergente de l'un et de l'autre, il nous a paru intéressant de confronter les hypothèses et concepts forgés par cet adepte de la sociologie historique comparée avec les transformations récentes à l'œuvre au sein de l'Union Européenne (UE). Et ce afin de lutter contre la tendance des études européennes à minorer l'influence des dynamiques historiques de longue durée sur le cours de l'histoire communautaire récente et de nous aider à repérer les continuités et discontinuités entre différents processus et moments d'intégration et de communalisation politiques en Europe.

I

Lorsqu'il appréhende théoriquement les questions relatives à la construction étatique et nationale, Linz propose un modèle qu'il est possible de résumer à partir de deux principes analytiques : un principe de différenciation tant conceptuel qu'historique entre le processus de construction étatique (« *State Building* ») et celui de construction nationale (« *Nation Building* ») et un principe d'antériorité au sens où, « dans le contexte européen », la construction étatique précède « l'effort de construction nationale » (Linz, 1993). Si les deux processus ont des effets, parfois cumulatifs en termes d'intégration politique, ils reposent sur des dynamiques sociologiques et historiques qui justifient aux yeux de Linz de bien les distinguer sur un plan conceptuel car il s'agit de deux « processus différents » (Linz, 1993 [1997], 5). Sociologiquement, le processus de construction étatique réfère à un procès d'accumulation et de centralisation des ressources administratives et coercitives qui autorisent l'achèvement du « mouvement de modération de la violence, incluant la réduction de la violence privée, la création d'un espace de développement de l'individu par la reconnaissance de droits fondamentaux, la protection de la propriété, ainsi que toutes les conditions qui ont rendu possible l'économie de marché ». Se référant explicitement aux définitions de Max Weber et de Charles Tilly, l'auteur insiste sur l'importance de la formation d'un appareil bureaucratique civil et militaire autonomisé qui permet l'institutionnalisation de l' « État moderne ». Poussant jusqu'au bout cette logique de la différenciation de l'État engagée avec la crise du féodalisme en Europe de l'Ouest, Linz fait de « la notion de « citoyenneté (…) l'une des caractéristiques de l'État moderne, permettant l'octroi de droits, mais aussi de devoirs, aux non-étrangers ». La figure de l'État de droit (« *Rechtsstaat* ») est ici mobilisée afin de consacrer l'existence d'un ensemble de droits civiques (civils et politiques notamment) qui doit être respecté par un État qui accepte lui-même de restreindre ainsi sa souveraineté et s'interdit de recourir à « des décisions arbitraires » (Linz, 1993

[1997], 10). Une attention particulière est accordée par l'auteur à deux sources de variation du niveau d'étaticité (« *stateness* ») recherché ou atteint (Linz & Stepan, 1996). Fidèle aux enseignements d'un Rokkan ou d'un Anderson, Linz entend tout d'abord spécifier la configuration géo-politique propre aux « petites nations » de l'Europe de l'Est et du Sud-Est. Du fait de la domination exercée par l'ordre politique impérial russe ou austro-hongrois, la perspective de construire un État ne s'y est développée que tardivement et de manière asymétrique par rapport à un processus largement élitiste de construction nationale particulièrement bien décrit par Miroslav Hroch dans son modèle différenciant les trajectoires nationales des « grandes » et « petites » nations (Hroch, 1968). Attentif au déphasage chronologique qui distingue la partie occidentale de l'Europe de sa frontière orientale, Linz est également sensible au *timing* propre à chaque processus de construction étatique et de transformation politico-administrative. Parce que certains États héritent de leur passé colonial des frontières tracées de manière arbitraire, parce que d'autres peinent à prélever durablement les ressources fiscales nécessaires à leur institutionnalisation ou à revendiquer avec succès le monopole de la violence légitime, l'analyse savante doit accorder une place centrale au caractère historique - et donc contingent, inégal et réversible - du processus de construction étatique. De manière implicite, Linz rejoint ici les travaux les plus convaincants de la sociologie historique comparative de l'État (Badie & Birnbaum, 1979 ; Ertman, 1997) en reconnaissant que les modalités variées de construction étatique expérimentées ont leurs modes spécifiques d'action, de conscience et de détermination historiques. Autres temps, autres contextes, autres conjonctures internationales, autres configurations politiques : l'attention que l'auteur accorde à l'inscription géographique et séquentielle d'un processus politique impose le point de vue de la relativité historique et de la prudence théorique (Linz & Stepan, 1996).

Cette prudence analytique se retrouve sous la plume de l'auteur lorsqu'il aborde la spécification du processus de construction nationale. La principale différence entre les deux processus tient aux spécificités de la « Nation » : appartenant « à la sphère des valeurs », elle apparaît à l'auteur comme incapable de se doter par elle-même des institutions et des ressources nécessaires à sa plénitude : « seul l'État-nation ou un État soutenant les aspirations d'une nation sont à même d'imposer une conduite et des ressources permettant d'atteindre les objectifs nationaux » (Linz, 1993 [1997], 11). Se faisant plus encore wéberien que de coutume, Linz insiste ici sur le nécessaire détour de la sociologie historique par la prise en compte de la dimension avant tout culturelle et subjective de la construction nationale (Kalberg, 1994). La difficulté du processus de construction nationale tient d'ailleurs au fait que son existence repose sur des mécanismes d' « identification psychologique[i] » fortement intériorisés : « Si l'État peut exister sur la base d'une conformité externe à ses règlements, la Nation requiert une identification interne » (Linz, 1993 [1987], 12). Loin d'être un « donné » qui s'imposerait à nous, ni même la résultante d'une idéologie nationaliste primordialiste qui accentue « constamment le caractère naturel plutôt qu'artificiel de la Nation », l'identité nationale est une invention culturelle relativement récente dans l'histoire européenne (Linz, 1985 ; Linz & Stepan, 1996). « Le processus de construction étatique s'est poursuivi sur plusieurs siècles avant que l'idée même de nation ne jaillisse dans l'imagination des intellectuels et des peuples » (Linz, 1993 [1997], 6). C'est dire si la convergence tendancielle de ces deux processus n'a rien de naturel ni d'inéluctable[2], ni même de souhaitable aujourd'hui (Linz, 1993 [1997], 19-24 ; Linz, Stephan & Yadav, 2007, 4-19 ; Darviche, 2006). Bref, si la construction étatique repose sur des mécanismes de bureaucratisation et d'institutionnalisation juridique qui favorisent son insertion durable (Migdal, 2001) dans un scène internationale dont il est devenu depuis le milieu du XVIIe siècle le principe structurant, la construction nationale semble ici fragilisée par le fait qu'elle suppose une prise de conscience partagée dont Linz, après Max Weber (1922), mesure toutes les exigences et les difficultés. Pour les deux auteurs, ce n'est pas - contrairement à une vulgate fortement présente dans les milieux nationalistes - la ressemblance objective qui fonde le lien de solidarité nationale mais la perception qu'ont les acteurs de la frontière entre le semblable et l'autre (Weber, 1922 [1979], 427 *sq* ; Linz, 1993 [1997], 17). Plus

Tableau II : Caractéristiques conceptuelles de l'« État-nation » et de la « Nation-état » d'après J. J. Linz et A. Stepan dans un contexte démocratique libéral.

	« État-nation »	**« Nation-état »**
Objectif politique	Homogénéisation culturelle	Respect de la diversité culturelle
Modalité d'articulation entre les processus de construction étatique et nationale	Superposition tendancielle	Dissociation
Modèle de citoyenneté	Citoyenneté républicaine	Citoyenneté multiculturelle
Politique d'intégration	Assimilation	Accommodation
Politique identitaire	Indexation forte	Indexation faible[6]
Solution institutionnelle privilégiée	État unitaire : Centralisation	État multinational[7] : Fédéralisme / Consociation
Statut des identités périphériques (subnationales, culturelles ou religieuses)	Dépolitisées et renvoyées dans la sphère privée	Politisées et légitimes dans l'espace public
Exemple	France	Belgique, Canada, Inde, Suisse

Source : Linz, Stepan & Yadav, 2007.

L'intérêt de cette nouvelle grammaire conceptuelle est évident dès lors que l'on s'intéresse aux transformations des modèles civiques en Europe, et plus encore, aux spécificités du modèle de citoyenneté de l'UE. Comme nous l'avons montré ailleurs (Déloye, 2000 ; 2004), la novation majeure qu'introduit la citoyenneté européenne réside dans le découplage sans précédent[8] accompli entre la nationalité et la citoyenneté, décrochement qui préfigurerait pour certains théoriciens une dissociation entre l' « ethnos » et le « demos » en Europe et un dépassement inédit « du principe nationaliste » (voir récemment la synthèse de Ferry, 2006). Sur un plan juridique, cette dissociation est assez simple à établir. Par sa trajectoire historique, cette citoyenneté ne se substitue pas, en effet, à la citoyenneté nationale garantie par les États membres de l'UE à leurs ressortissants : elle a une vocation « additionnelle » (O'Keeffe, 1996, 355) - on parle juridiquement d'une « citoyenneté d'attribution » ou encore d'une « citoyenneté de superposition » - et ne repose sur aucune formalisation ou codification en termes de « nationalité européenne ». L'attribution du statut juridique de « citoyenne ou de citoyen de l'Union » (pour reprendre la formulation récente retenue par le projet de *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*) est ainsi strictement réservée aux citoyen[ne]s possédant la nationalité de l'un des États membres de l'UE. Pour la littérature juridique, ce décrochement entre nationalité et citoyenneté est directement issu de la dynamique des droits qui est au fondement de la citoyenneté européenne. Son existence juridique et politique traduit un double mouvement engagé bien avant le début des années 1990 :

> - Un mouvement de « dénationalisation » (l'expression est empruntée à Paul Magnette, 1999, 13) des droits auparavant accordés aux seuls nationaux[9] qui sont désormais ouverts aux résidents communautaires (par exemple : le droit pour les travailleurs européens de circuler librement à travers l'espace communautaire issu du Traité de Rome ou encore le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination posé par le même traité…) ;
>
> - Un mouvement de création de droit *ad hoc* à travers l'émergence d'un sujet de droit communautaire bénéficiant d'une protection juridique nouvelle liée à l'émergence d'un ordre juridique communautaire appelé à bouleverser les frontières juridiques nationales (ordre dont la Cour de Justice des Communautés Européennes instituée en 1952 par le Traité de Paris est devenue la garante).

La citoyenneté européenne ne remet donc pas en cause la nationalité de la personne, elle se superpose simplement aux différentes nationalités de chaque État membre de l'UE (Closa, 1995 ; O'Keeffe, 1996). Suite aux craintes émises notamment par les danois[10] et parfois partagées par certains commentateurs juridiques[11], le Traité d'Amsterdam stipule explicitement que « la citoyenneté de l'Union complète la citoyenneté nationale et ne la

remplace pas » (article 17). Chaque État reste souverain pour définir les règles selon lesquelles il accordera ou refusera à une personne sa nationalité. Cette innovation repose sur la consécration partielle d'un nouveau principe au fondement de la citoyenneté : celui de la résidence (Soysal, 1994 ; Bertossi, 2001). La citoyenneté européenne est, en effet, particulièrement attractive pour les citoyens européens « mobiles » résidant dans un autre pays que celui dont ils sont originaires. Ce principe est toutefois strictement réservé aux seuls possesseurs de la nationalité de l'un des États membres. Les résidants non communautaires, plus encore les nombreux immigrés clandestins « sans papier », sont exclus de cet ensemble de droits que consacre l'existence de la citoyenneté européenne depuis 1992. Cette innovation juridique traduit ainsi la singularité voire le déficit politique de la citoyenneté européenne : l'UE ne possède pas de « nationalité européenne » et ne peut donc prétendre contrôler les modalités d'accession à sa propre citoyenneté. Parce que « liée à la qualité de citoyen d'un État membre », elle « ne peut être acquise ou perdue séparément » pour reprendre les termes anciens de la résolution adoptée par le Parlement européen, dès 1984, à propos du projet de traité instituant l'Union européenne (dit « projet Spinelli » : Bieber et al., 1985, 331). C'est, dans l'histoire institutionnelle et politique occidentale récente, une situation inédite : celle d'une structure politique et institutionnelle dont les composantes (les États membres) ne reconnaissent pas la souveraineté en matière de « clôture » de sa communauté civique. Dit autrement, la citoyenneté européenne reste « médiatisée » au sens où il s'agit d'« une citoyenneté instaurée par des États, membres d'une confédération ou d'une fédération - peu importe, en l'occurrence - et non pas une citoyenneté fondée sur l'irruption d'un *demos* dans l'ordre politique ». En conséquence, cette citoyenneté « n'existe qu'*à côté* des citoyennetés nationales de l'Union et elle ne s'exerce qu'*à travers* elles » (Le Gloannec, 2003, 441).

Pour la littérature philosophique ou normative, ce découplage entre la nationalité et la citoyenneté est aussi largement mise en avant pour plaider en faveur d'un modèle de citoyenneté européenne postnationale largement préfiguré par les réflexions de Habermas (1998 ; 2000) et des théoriciens proches du philosophe allemand (Ferry, 2006 ; Lacroix, 2002). Ces auteurs contribuent aujourd'hui fortement à animer le débat savant sur ce nécessaire dépassement de l'âge stato-national (Ferry, 1990-2000 ; 2006 ; Lacroix, 2002). Et ce, en rappelant notamment le caractère conjoncturel et historique du lien établi depuis le XIXe siècle entre l'idée nationale et l'idée démocratique. Là est probablement l'argument principal de cette nébuleuse d'auteurs : rappeler que le nationalisme (Linz parlerait ici de « nationalisme national », Linz, 1985) qui contribua à associer dans le passé nationalité et citoyenneté, communauté politique et appartenance culturelle a une histoire ; histoire étroitement liée à la modernisation économique et politique des sociétés européennes depuis la fin du XVIIIe siècle ; histoire aujourd'hui appelée à évoluer pour mieux permettre à l'UE de s'adapter aux transformations politiques et, plus encore, économiques contemporaines (Bartolini, 2005). Bref, que le « lien étroit crée par l'État-nation entre *ethnos* et *demos* n'était qu'un passage » (Habermas, 1998, 72). Dans cette perspective, l'affaiblissement proclamé de l'État-nation (Habermas, 2000) ouvre la voie à une transformation radicale des modalités tant institutionnelles que politiques d'organisation de la communauté politique et permet d'envisager la « possibilité d'une dissociation entre la communauté historique d'appartenance et la communauté politique démocratique » (Lacroix, 2002, 140). Pour ces auteurs, la citoyenneté européenne est au cœur de ces bouleversements politiques qui nécessitent un « profond renouvellement des catégories classiques de la pensée politique » (Lacroix, 2002, 134). D'où le choix de promouvoir tout une série de vocables nouveaux censés permettre rendre compte de la novation historique que reflète la citoyenneté européenne : « patriotisme constitutionnel », « identité postnationale », « nouvelle constellation politique », « identité post-traditionnelle », « identité postconventionnelle », « État cosmopolitique », « État postnational » ou encore « citoyenneté postétatique »… Autant de notions qui visent à affirmer la capacité de la

citoyenneté européenne à réaliser un véritable et urgent dépassement du « principe nationaliste » (Ferry, 1990 ; 1997 ; 2006 ; Habermas, 1998).

Les principaux partisans du « patriotisme constitutionnel » défendent une thèse qui peut se résumer simplement. La construction de l'identité et de la citoyenneté européennes ne doit pas, selon eux, reproduire l'histoire des nationalismes européens qui firent souvent coïncider l'avènement de la citoyenneté moderne (et notamment la reconnaissance du suffrage universel) avec une très forte valorisation affective du sentiment national en tant qu'appartenance exclusive à une communauté de destins. Elle doit emprunter une trajectoire novatrice aboutissant à « la construction inédite d'une souveraineté politique qui ne coïncide pas avec la souveraineté nationale » (Ferry, 1990, 88). En proclamant l'avènement d'une « identité postnationale » et d'une « citoyenneté postétatique » (Ferry, 1995, 93), cette théorie propose une partition nouvelle entre l'État (espace de la loi et de la démocratie) et la nation (espace de l'affect et du sentiment), et ce, grâce au développement d' « un patriotisme constitutionnel » (l'expression est empruntée par Habermas[12] au philosophe allemand Dolf Sternberger) qui laisse à chaque peuple la liberté de cultiver ses spécificités nationales. Il s'agit alors de favoriser « la désunion de la référence politique et de l'appartenance culturelle » (Ferry, 1991, 84) ou autrement dit de déjouer « la solidarité factuelle, mais conceptuellement douteuse, entre le nationalisme et la démocratie » (Lacroix, 2002, 143). Dans ce modèle, le citoyen européen conserve l'allégeance à la nation dont il est originaire (allégeance qu'illustre symboliquement sa nationalité préservée par cette « nouvelle constellation politique ») tout en partageant une culture politique et juridique démocratique commune à tous les citoyens européens (Habermas, 1998 ; Ferry, 2000 ; 2006). L'identité européenne est alors posée comme compatible avec le maintien des identités nationales préexistantes à l'intérieur d'un espace public européen de fait multinational. La fragmentation des cultures nationales, voire subnationales, en Europe ne serait pas un obstacle à la promotion d'une conscience politique commune qui s'enracine dans des conceptions partagées de la démocratie et de l'État de droit. À une intégration politique verticale (celle largement expérimentée par les États-nations lorsqu'ils ont tenté historiquement de promouvoir les obligations militaire, fiscale et scolaire qui avaient vocation à lier durablement les citoyens à leur État souverain) se trouve désormais préféré un mode d'intégration horizontal qui repose sur la promotion de droits transnationaux, de valeurs universelles et d'un type nouveau de patriotisme (Ferry, 1997 ; 2000 ; 2006). Un patriotisme « au-delà des nationalismes », apte à favoriser une attitude réflexive nouvelle de la part de citoyens européens capables d'assumer un « rapport autocritique » à leur histoire (Ferry, 1997, 435). Capables ainsi de prendre leur distance avec un mode de narration historique commémoratif issu du XIXe siècle pour privilégier une écriture de l'histoire plus argumentative voire prospective de leur présent et avenir (Déloye, 2006).

Il est intéressant d'observer que la notion de « patriotisme constitutionnel » a fait l'objet d'une discussion critique de la part de Linz et Stepan. Dans les premières formulations de la notion de « Nation-état », Linz considère que « la sorte d'attachement affectif que la Nation-état inspire à ses citoyens [possède] quelque chose qui ne peut pas être entièrement résumé par la conception excessivement rationaliste d'Habermas » Et d'ajouter que si ce type de patriotisme peut contribuer à légitimer une « Nation-état », il ne saurait suffire car cette configuration politique nécessite d'autres « éléments de nature symbolique et affective » (conférence inédite cité dans Linz, Stepan, Yadav, 2007, 10-11). Appliquée au cadre de l'UE, cette mise en garde est particulièrement salutaire et rejoint les travaux théoriques comme empiriques qui entendent nuancer l'optimisme des promoteurs du « patriotisme européen » (Deflem, Pambel, 1996 ; Déloye, 2000). La question ici centrale est de savoir si il est possible de construire une UE sans y générer cette sorte d'identification émotionnelle évoquée par Linz, identification qui doit se frayer une voie parmi d'autres sources d'identification avec lesquelles les citoyens européens bricolent leur équation identitaire.

III

Plusieurs travaux récents (Duchesne & Frognier, 2002 ; Bruter, 2005 ; Robyn, 2005) permettent d'approfondir cette comparaison entre la forme « Nation-état » et l'UE. Afin de valider empiriquement la pertinence de la notion de « Nation-état », Linz et Stepan mobilisent fréquemment les enquêtes barométriques (notamment celle des *Word Value Surveys*) pour attester du fait que les identités ne sont pas exclusives mais susceptibles de se combiner de manière harmonieuse : « Les hommes sont capables d'assumer de multiples identités » (Linz, 1993 [1997], 17). Le même type d'argumentation se retrouve aujourd'hui sous la plume des spécialistes de l'identité politique européenne et donne naissance à des protocoles de recherches empiriques novateurs, le plus souvent fondés sur un traitement secondaire des données des enquêtes *Eurobaromètre*. Le tableau III, reproduit ci-dessus, résume les enseignements de ce baromètre sur les dix dernières années et permet de prendre acte de cette cumulativité relative entre les identités nationales et européenne.

Tableau III : Évolution du sentiment d'appartenance au sein de l'UE (1994-2005).
Distribution statistique des réponses à la question « Dans un avenir proche, vous voyez-vous … ? ».

	Européen(ne) et nationalité	**Nationalité et européen(ne)**	**Européen (ne) uniquement**	**Nationalité uniquement**
Automne 1994 (EB 42)	10 %	46 %	7 %	33 %
Printemps 1995 (EB 43)	8 %	45 %	6 %	37 %
Automne 1995 (EB 44)	6 %	46 %	5 %	40 %
Automne 1996 (EB 46)	6 %	40 %	5 %	46 %
Printemps 1997 (EB 47)	6 %	40 %	5 %	45 %
Printemps 1998 (EB 49)	6 %	41 %	5 %	44 %
Automne 1998 (EB 50)	7 %	43 %	4 %	43 %
Automne 1999 (EB 52)	6 %	42 %	4 %	45 %
Printemps 2000 (EB 53)	7 %	45 %	4 %	41 %
Automne 2000 (EB 54)	6 %	49 %	3 %	38 %
Automne 2001 (EB 56)	6 %	44 %	3 %	44 %
Printemps 2002 (EB 57)	7 %	48 %	4 %	38 %
Automne 2002 (EB 58)	7 %	49 %	3 %	38 %
Printemps 2003 (EB 59)	8 %	44 %	4 %	40 %
Automne 2003 (EB 60)	7 %	47 %	3 %	40 %
Printemps 2004 (EB 61)	6 %	46 %	4 %	41 %
Automne 2004 (EB 62)	7 %	47 %	3 %	41 %
Automne 2005 (EB 64)	7 %	48 %	2 %	41 %
Moyenne	*6,5 %*	*45 %*	*4 %*	*41 %*

Source : *Eurobaromètre*, 64, juin 2006, 48 (disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm).

Ainsi, selon ce baromètre, de l'automne 1994 à l'automne 2005, 45 % des répondants dans l'UE se considèrent comme citoyens de leur pays et de l'Europe, tandis que 41 % se sentent uniquement comme citoyens nationaux. Ceux qui se considèrent à la fois comme Européens et nationaux représentent en moyenne 6,5 % et ceux qui se considèrent uniquement comme Européen représentent un pourcentage marginal (4 %) en baisse sensible depuis 2004. Cette statistique globale doit bien sûr être nuancée par la prise en compte des évolutions temporelles et des clivages géographiques. Comme l'indique le tableau III, c'est surtout le sentiment d'appartenance exclusif à l'UE qui recule sensiblement depuis une dizaine d'années en passant de 7 % en 1994 à 2 % aujourd'hui. C'est toutefois du point de vue géographique que les différences sont les plus significatives : en fonction du pays le « sentiment de citoyenneté » diffère sensiblement. Ainsi, lors de l'enquête réalisée à l'automne 2004 (EB 64), seuls 31 % des citoyens du Royaume-Uni se sentent à la fois anglais et européens contre 68 % des répondants à Malte, 54 % en France, 50 % en

Belgique ou encore 48 % en Espagne. De manière complémentaire, cette dernière enquête confirme la sensibilité de cet indicateur à la variable socioéducative : les répondants qui ont poursuivi leurs études jusqu'à l'âge de 20 ans ou plus constitue le groupe avec la plus forte proportion de personnes qui ont un sentiment européen affirmé (59 %) alors que ceux qui ont arrêté leurs études avant l'âge de 16 ans constitue symétriquement le groupe de répondants qui s'identifient uniquement comme citoyens nationaux (56 %). Les deux indicateurs connaissent une évolution symétrique inversée : le sentiment d'appartenance à l'Europe augmentent régulièrement avec l'augmentation de l'âge de la fin des études alors que le taux d'identification exclusif à la nation baisse lui au fur et à mesure de cette élévation.

L'intérêt de ces mesures est de bien montrer le caractère cumulatif (certes partiel) entre l'appartenance à la Nation et l'identification à l'UE. De la même façon qu'il est possible de concilier une identité subnationale avec une identité nationale (Linz, Stepan, Yadav, 2007), il est envisageable de penser les identités nationales et européenne sur le modèle de poupées gigognes superposées (Bruter, 2005, chapitre I). Loin d'être réductible à un jeu à somme nulle (où l'identification à un niveau territorial se ferait au détriment d'un autre niveau d'identification), les deux niveaux d'appartenance pourrait même se renforcer mutuellement. Comme les travaux de Sophie Duchesne et André-Paul Frognier l'établissent clairement, il n'existe pas « de relation inverse entre identifications européenne et nationale ». De manière plus précise, ces auteurs montrent qu'en dehors des périodes électorales où les mobilisations souverainistes pèsent particulièrement, la fierté européenne est positivement corrélée avec la fierté nationale. C'est notamment ce qu'indique l'enquête Eurobaromètre réalisée à l'automne 2000 (soit après les élections européennes de 1999) : ceux qui sont alors très fiers de leur nationalité sont très fiers d'être européen à concurrence de 31,7 %, assez fiers à 36,9 %, pas très fiers à 15,2 % et pas fiers du tout d'être européen à 9,6 %. Autrement dit, plus on est fier de sa nation, plus on est aussi fier d'être européen (Duchesne, & Frognier, 2002, 363-364). Mobilisant des données personnelles neuves portant sur trois pays de l'UE (Royaume-Uni, France et Pays-Bas), l'étude de Michael Bruter confirme cette hypothèse partielle : il existe une corrélation positive entre les différents niveaux d'identification retenu pas son enquête (local, régional, national et européen). Pour l'auteur, il est clair par ailleurs que ces corrélations positives sont les plus fortes entre les niveaux territoriaux les plus proches, c'est-à-dire entre les identités européenne et nationales, les identités nationales et régionales et surtout les identités régionales et locales (Bruter, 2005, 114-116). Toutes ces enquêtes établissent toutefois l'importance des différences nationales pour comprendre ces dynamiques d'identification : si 34 % de l'échantillon français classe l'identité européenne en première place, ils ne sont que 24 % à le faire au Royaume-Uni et 25 % aux Pays-Bas. À l'inverse, 36 % des Anglais interrogés ne classent ce niveau d'identification qu'en 4^{e} position (donc derrière les identités nationale, régionales et locales) contre 15,5 % en France et 26,7 % aux Pays-Bas (Bruter, 2005, 112). De manière complémentaire, l'enquête élargie réalisée par l'équipe de Richard Robyn (l'enquête porte sur 7 pays européens : Allemagne, Danemark, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) converge pour établir que la fierté nationale n'est pas un obstacle à l'émergence d'une identification (certes encore relative et fragile) à l'UE (à l'exception notable de l'Allemagne où la fierté nationale est sensiblement plus faible que dans le reste de l'UE). Plus encore, cette dernière enquête suggère que les Européens sont capables d'assumer « des identités multiples » et de « séparer l'identité politique de l'identité culturelle » (Robyn, 2005, 229).

Reste toutefois que ces résultats encourageants[13] ne doivent pas faire oublier que plus d'un quart des personnes interrogées par l'*Eurobaromètre* à l'automne 2005 déclarent ne pas être fières d'être Européennes (27 %, EB 64). Et que, plus encore, 42 % d'entre elles

Tableau IV : Le refus de la citoyenneté européenne au sein de l'UE (automne 2005).

Distribution statistique des réponses à la question « Vous arrive-t-il de penser que vous êtes non seulement un (Nationalité), mais aussi un Européen ? Cela vous arrive-t-il souvent, quelques fois ou jamais ? ».

	Souvent	Quelques fois	Jamais
Royaume-Uni	8 %	24 %	66 %
République tchèque	10 %	39 %	49 %
Portugal	11 %	46 %	41 %
Slovénie	12 %	46 %	41 %
Lettonie	13 %	40 %	46 %
Slovaquie	14 %	50 %	34 %
Lituanie	14 %	39 %	45 %
Suède	15 %	38 %	46 %
Irlande	15 %	38 %	40 %
Espagne	15 %	41 %	37 %
Estonie	16 %	35 %	48 %
Allemagne	16 %	42 %	40 %
Autriche	18 %	39 %	40 %
Pays-Bas	18 %	40 %	41 %
Chypre	18 %	43 %	38 %
Pologne	19 %	46 %	33 %
Belgique	19 %	38 %	42 %
Hongrie	20 %	33 %	45 %
Danemark	21 %	41 %	37 %
Finlande	22 %	41 %	36 %
France	22 %	36 %	42 %
Italie	24 %	40 %	33 %
Grèce	25 %	38 %	37 %
Malte	27 %	33 %	38 %
Luxembourg	38 %	34 %	28 %
UE 25	*17 %*	*38 %*	*42 %*

Source : *Eurobaromètre*, 64, juin 2006, 46 (disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm).
Le total est inférieur à 100 % en raison des sans réponses qui atteignent un maximum de 7 % en Espagne et de 6 % en Irlande.

répondent ne « jamais » penser à cumuler le niveau d'identification national et européen. Le niveau de ce refus d'identification à la citoyenneté européenne est bien sûr très différent d'un pays européen à l'autre comme le montre le tableau IV. Ce tableau invite à réfléchir aux « effets de retardement » qui permettent, au-delà des conjonctures électorales ou référendaires, d'expliquer l'inégale identification à l'Europe au sein des différents États membres de l'UE. La notion « d'effets de retardement » est empruntée aux réflexions théoriques de Norbert Elias (Elias, 1987). On se souvient que pour l'auteur de *La Dynamique de l'Occident*, la construction communautaire doit être resituée dans une perspective de longue durée qui voit la chaîne des interdépendances humaines s'allonger au fur et à mesure que le processus d'individualisation s'approfondit : « Cette nouvelle structure des relations demande de l'individu une plus grande prudence, un mode plus conscient de contrôle de soi, moins de spontanéité dans l'action comme dans le discours, et dans la commande et le maniement de ses relations en général ». Mais Elias de préciser immédiatement que cette poussée de l'individu « n'a pas tari le besoin élémentaire de chaleur directe et de spontanéité qu'éprouve tout individu dans ses relations avec les autres. Elle n'a pas fait disparaître le désir de sécurité et de constance qu'apportent l'assentiment affectif des autres à sa propre personne et son pendant, le désir d'être avec d'autres personnes que l'on aime » (Elias, 1987, 265). Ce besoin « affectif » explique en partie « l'effet de retardement » qu'Elias évoque lorsqu'il tente de comprendre le devenir de l' « habitus national » face à ce processus d'allongement des chaînes d'interdépendance et au renforcement de l'individualisation qu'il provoque. Là réside probablement la principale leçon d'Elias[14] : « des changements de cet ordre ne se font pas du jour au lendemain. Nous avons affaire en l'occurrence à des processus qui s'étendent souvent sur des générations »

(Elias, 1987, 296). Et l'auteur de rappeler ici que la strate « nationale » de l'habitus social occupe en Europe une place particulière du fait de son histoire et de la « tonalité émotionnelle » qui s'y attache. Parce qu'elle est « très profondément et très solidement ancrée dans la structure de la personnalité de l'individu », parce qu'elle résulte d'une ancienne et intense politique de « manipulation des sentiments vis-à-vis de l'État et de la nation, du gouvernement et du régime politique », la « tradition nationale » contribue à retarder partiellement l'avènement, et plus encore, la prise de conscience d'un niveau supranational d'inclusion politique et civique (Elias, 1987, 273 et 285 ; sur ce point, voir la démonstration fine de Delmotte, 2006, 143-149). La prise en considération de cet effet de résilience lié à l' « enracinement profond [des] différents caractères nationaux » offre une piste précieuse pour comprendre les lenteurs et les difficultés d'émergence d'une identification de masse à l'UE et rendre compte de l'écart qui sépare les transformations sociales et politiques effectives en Europe (Bartolini, 2005 ; Cowles, Caporasso & Risse, 2001) et les transformations, plus lentes, de la perception mentale qui l'accompagne. Car, Elias le rappelle : l'interdépendance sociale ou politique ne suffit pas à donner naissance à un processus d'intégration sociale mais ce dernier repose *in fine* sur la prise de conscience intersubjective du réseaux de dépendances réciproques qui associent les individus (sur ce point, Delmotte, 2006, 121 et 137). Ce décalage entre « l'interdépendance » objective et « l'intégration » ressentie de manière subjective est au cœur des effets de retardement évoqués plus haut.

L'intuition d'Elias doit toutefois être fortement amendée du fait de son caractère par trop généralisant. Quatre séries de facteurs peuvent, selon nous, renforcer ou, au contraire, estomper cet « effet de retardement » qui rend délicat l'avènement « d'une confédération post-nationale »[15] (Elias, 1987, 285). Les deux premières séries de facteurs se situent à un niveau macrosociologique et permettent d'identifier de véritables sentiers civiques de dépendance (*civic path dependency*) qui contribuent à produire des formes variées d'hybridation entre les traditions civiques nationales expérimentées en Europe et le développement d'un « idiome[16] » européen de la citoyenneté (Vink, 2001). Les autres deux séries de facteurs concernent le niveau microsociologique et s'inscrivent dans une temporalité plus courte. Ces quatre séries de facteurs sont à prendre en considération dès lors que l'on entend apprécier le potentiel d' « européanisation » de la citoyenneté et, par là même, les modalités différenciées d'identification à l'Europe induites par ce processus (Cowles, Caporasso & Risse, 2001, chapitre X ; Spohn & Triandafyllidou, 2002, chapitre III). Une première série de variations tient aux différentes trajectoires stato-nationales expérimentées historiquement au sein de l'UE. Héritant de types d'État différents plus ou moins adaptés aux logiques fédératives et aux perspectives supranationales à l'œuvre au sein de l'UE (Badie & Birnbaum, 1979 ; Bartolini, 2005, chapitre II ; Migdal, 2001), les pays européens affrontent la nouvelle « poussée d'intégration » communautaire avec des pesanteurs variées et à partir de configurations historiques qui orientent dans des sens divergents les transformations de l'équilibre entre le « nous » étatique et le « je » évoquées par Elias. Et ce plus encore si l'on tient compte de la 2^{e} source de variations, c'est-à-dire du rapport plus ou moins conflictuel qu'entretient chacune des sociétés nationales concernées avec sa mémoire collective. Plusieurs travaux récents invitent à accorder une place non négligeable à cette variable mémorielle qui permet de comprendre aussi bien les variations entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est (Eder & Spohn, 2005 ; Déloye, 2006) que les différence interne à la partie occidentale de l'UE (Robyn, 2005). On pourrait, à ce titre, comprendre la dynamique d' « européanisation » de certains pays d'Europe du Sud (Espagne, Italie voire Portugal) mais aussi de l'Allemagne en évoquant la distance que les élites de ces sociétés, marquées par des épisodes nationalistes autoritaires (guerre civile espagnole, par exemple) ou totalitaires majeurs au XXe siècle, entendent prendre à l'égard d'un passé national encombrant que la construction européenne permet de mettre à distance (Eder & Spohn, 2005 ; Robyn, 2005, notamment chapitres VI et VII). La 3^{e} série de facteurs est constituée par la conjoncture politique européenne qui offre l'opportunité à un certain nombre d'entrepreneurs politiques souverainistes ou eurosceptiques de politiser fortement et

parfois durablement l'opposition entre le « nous » national et le « nous » européen. Devenues une ressource de la lutte électorale, les catégories d'appartenance collective sont ici instrumentalisées à des fins politiques eurosceptiques, renforçant souvent les latences propres à certaines sociétés inquiètes face à l'ouverture qu'atteste la construction européenne (Harmsen & Spiering, 2004 ; Lacroix, 2004). Malgré les réalités de l'interdépendance accrue entre les pays européens (Elias, 1997, 217 et 286 ; Habermas, 1996), ces revendications eurosceptiques réussissent souvent à redonner à l'appartenance nationale les vertus de protection et de sécurité affective qui firent son succès antérieur. Une dernière série de facteurs méritent d'être évoqués : il s'agit du poids des expériences biographiques vécues par les citoyens. À l'évidence certaines socialisations (Ferry & Libois, 2003), la fréquentation de certaines formes de « médiatisation de l'Europe » (Marchetti, 2004 ; Ferry & De Proost, 2003), certaines trajectoires sociales (notamment migrantes : Spohn & Triandafyllidou, 2002), certaines expériences professionnelles (Wagner, 2005) contribuent à rendre plus ou moins aisé la projection de soi dans un ensemble continental comme celui que représente l'UE. Là se situe la source des différenciations sociales et culturelles que repèrent finement les études empiriques consacrées aux logiques d'identification à l'Europe dont nous avons parlé plus haut (Duchesne & Frognier, 2002 ; Bruter, 2005). Là se situent aussi toutes les pesanteurs historiques (les « réalités sociales » dont parle Linz) et peut-être les raisons du déficit affectif ou émotionnel ressenti par de nombreux européens face à un processus de construction communautaire qui peine depuis 1957 à dépasser le stade de la rationalisation économique, administrative et technocratique pour toucher en profondeur la sensibilité des individus.

IV

Cet ensemble de facteurs expliquent probablement le fait que les enquêtes *Eurobaromètre* attestent que les Européens se sentent encore principalement attachés à leur pays (à hauteur de 91 % au printemps 2005, EB 63) puis dans une proportion similaire à leur région ou à leur ville (87 %). Alors que le sentiment d'attachement à l'UE recueille 25 points de moins que l'attachement national (66 %). Les différences nationales sont ici encore très fortes (cf. Tableau IV) mais, dans aucun pays européen, l'attachement à l'Europe ne l'emporte sur l'attachement à l'échelle nationale de citoyenneté et presque jamais sur l'attachement aux échelles subnationales (à l'exception de la Hongrie).

L'intérêt de cette perspective d'analyse fortement suggérée par les réflexions de Linz et Stepan sur la « Nation-état » (Linz, Stepan & Yadav, 2007) est ici de situer l'attachement engendré par la construction européenne dans une approche intégrée (et non pas concurrente) des différentes formes d'organisation sociale et d'intégration politique expérimentées dans l'histoire européenne tant au niveau subnational que national. Cette mise en perspective conceptuelle facilite l'identification des continuités, mais aussi des changements, qui accompagnent souvent de manière silencieuse l'histoire présente de la construction communautaire. Du point de vue de l'étude de l'inclusion civique qui nous préoccupe ici, deux séries de transformations méritent quelques développements conclusifs. Le graphique 1 reproduit à la page suivante résume les deux déplacements historiques qu'opère, selon nous, le processus d'européanisation de la citoyenneté et qui me semblent congruents avec les transformations observées par Linz et Stepan dans leur étude des « Nations-états »[17]. La première ligne d'évolution concerne la portée normative de la citoyenneté européenne (partie gauche de la figure) ; la seconde ligne de glissement porte sur le degré de politisation du statut contemporain de citoyen européen (partie droite de la figure).

L'identification des individus à une communauté politique (locale, subnationale, nationale ou postnationale) est historiquement liée à l'intégration normative de ces derniers. C'est parce que les individus partagent un système de valeurs et de représentations, mais aussi des règles de comportements, qu'ils prennent conscience de l' « unité » qu'ils

constituent. La force de l'identification au « nous » national relevée par Elias et confirmée par les enquêtes Eurobaromètre récentes tient, pour partie, à cette tonalité normative de l'appartenance à l'État-nation et à sa capacité émotionnelle à cimenter les citoyens autour d'un corps de valeurs et de règles centrales partagées. La configuration civique européenne s'inscrit dans une perspective différente. Compte tenu de la trajectoire singulière de la citoyenneté européenne, née en complément à l'instauration du Marché unique européen, on peut s'interroger sur la volonté des autorités politiques européennes à diffuser un tel corps de valeurs et de représentations. Certes, la Commission européenne a engagé une réflexion sur la contribution de l'éducation et de la formation à l'émergence et à l'affermissement de la citoyenneté dans le cadre de l'UE. L'un des axes de cette réflexion porte notamment sur le système de valeurs susceptibles de favoriser l'identité civique de l'Europe (Ferry & De Proost, 2003 ; Ferry & Libois, 2003 ; Kuhn & Sultana, 2006). Dans le même ordre d'idée, il conviendrait de souligner l'effort engagé afin de doter l'Europe d'une histoire - ou tout au moins d'une mise en récit des histoires qui la composent - facilitant l'homogénéisation de la mémoire des citoyens européens (Eder & Spohn, 2005 ; Déloye, 2006). Reste que ces mesures encore très marginales ne suffisent pas à doter la citoyenneté européenne d'une portée éthique et affective équivalente à celle qui accompagna jadis la naissance des citoyennetés stato-nationales. Au regard de cette situation, il est alors peut-être pertinent d'inscrire ce modèle de citoyenneté dans un autre cadre théorique, plus adapté à l'« âge des droits » dans lequel les démocraties européennes s'inscrivent plus que jamais selon Noberto Bobbio (1996).

Tableau IV : L'attachement aux différentes échelles de citoyenneté (printemps 2005).
Distribution statistique des réponses à la question « Les gens peuvent se sentir attachés à des degrés divers à leur ville ou village, à leur région, à leur pays ou à l'Europe. Veuillez me dire de quelle manière vous vous sentez attaché(e) à… ?».

	Notre pays	**Votre région**	**Votre ville / village**	**L'Europe (UE)**
Belgique	80 %	84 %	79 %	72 %
République tchèque	90 %	81 %	81 %	74 %
Danemark	**97 %**	77 %	85 %	74 %
Allemagne	87 %	88 %	88 %	66 %
Estonie	92 %	77 %	81 %	44 %
Espagne	90 %	89 %	93 %	63 %
France	93 %	83 %	80 %	64 %
Irlande	96 %	93 %	**94 %**	66 %
Italie	92 %	89 %	89 %	75 %
Chypre	97 %	86 %	91 %	32 %
Lettonie	90 %	84 %	86 %	56 %
Lituanie	90 %	80 %	85 %	42 %
Luxembourg	91 %	82 %	81 %	82 %
Hongrie	96 %	88 %	89 %	**92 %**
Malte	95 %	76 %	73 %	62 %
Pays-Bas	83 %	72 %	71 %	57 %
Autriche	94 %	92 %	92 %	66 %
Pologne	**97 %**	92 %	91 %	83 %
Portugal	**97 %**	**94 %**	**94 %**	55 %
Slovénie	95 %	91 %	93 %	73 %
Slovaquie	86 %	84 %	90 %	67 %
Finlande	**97 %**	90 %	85 %	74 %
Suède	93 %	88 %	85 %	79 %
Royaume-Uni	88 %	86 %	83 %	47 %
UE 25	*91 %*	*87 %*	*87 %*	*66 %*

Source : *Eurobaromètre*, 63, septembre 2005, 112 (disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm).

Graphique 1 : Transformations historiques des configurations civiques européennes.

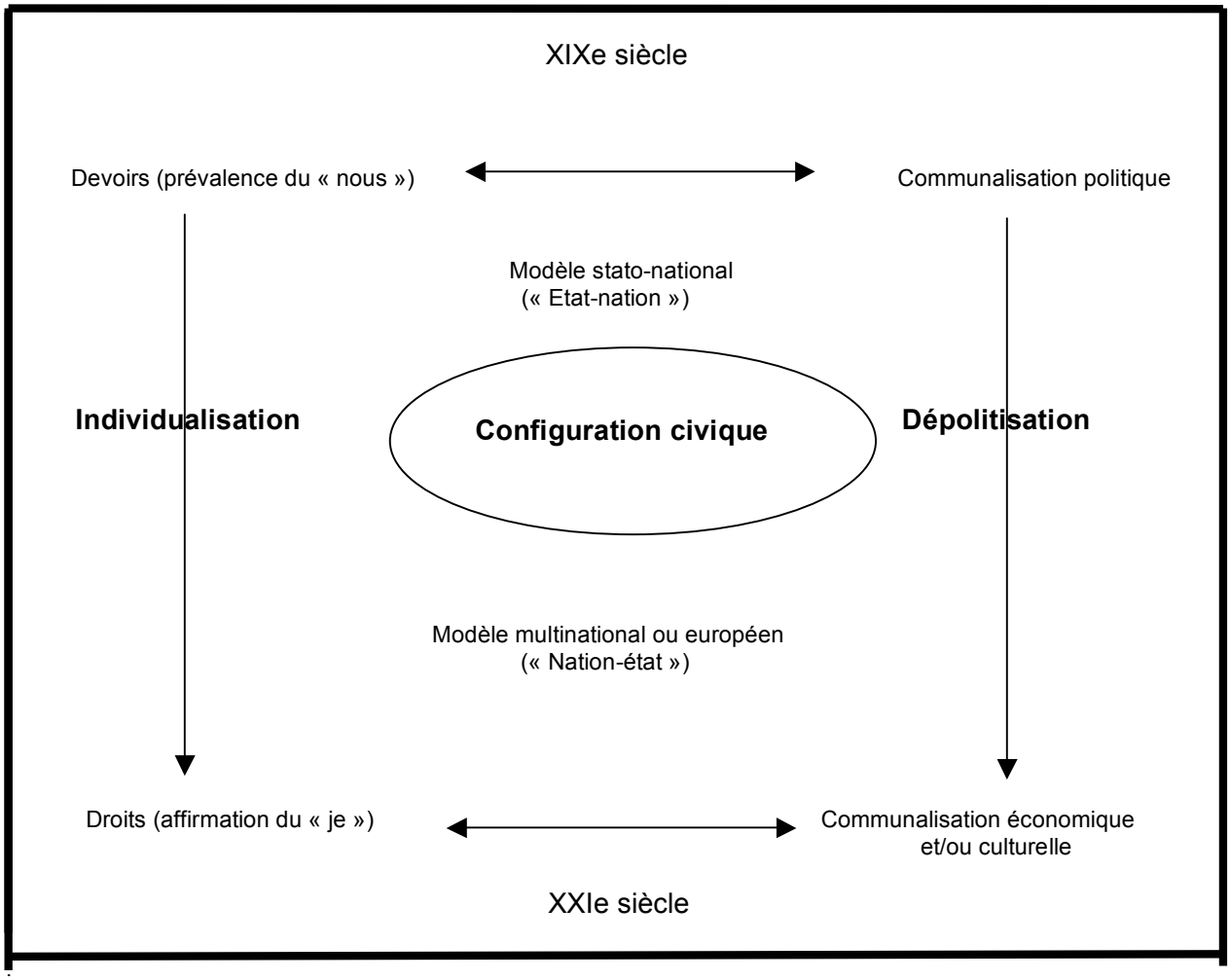

Dans leurs travaux anciens, Richard K. Fenn et Niklas Luhmann - qui s'opposent au paradigme de la société organisée autour d'un système de valeur central imaginée par un Emile Durkheim témoin et acteur de la construction de la communauté nationale française - proposent, par exemple, de considérer que les sociétés modernes (dont la société européenne) peuvent fort bien se passer « d'intégration culturelle » (Fenn, 1972, 17) et supporter une situation de pluralisme concurrentiel des valeurs sans pour autant sombrer dans l'anarchie redoutée par la tradition sociologique. Dans ce type de configuration politique, une pluralité de valeurs y coexistent et confrontent l'acteur social à des sous-systèmes culturels porteurs de valeurs dissemblables. Comme l'observe Olivier Tschannen, « la question de la légitimité n'est [alors] plus posée au niveau des valeurs ultimes, mais au niveau administratif et technocratique » (1989, 132). La faiblesse de l'intégration culturelle - qui était, par contre, au coeur du projet stato-national - est compensée par la capacité (notamment économique) du système à assurer à tous une certaine égalité d'accès au bien être matériel. La gestion pragmatique de la société se fait ici sans référence à des valeurs fondatrices sur lesquelles, au demeurant, la communauté européenne peine à se rassembler. Ce paradigme rend pensable un modèle de citoyenneté faiblement intégratrice sur le plan politique et culturel mais capable de favoriser un égal - tout au moins équitable - accès aux biens et aux services économiques et sociaux. De ce point de vue, il peut paraître en affinité avec certaines des logiques à l'œuvre dans le processus de construction des

« Nations-états » évoqué par Linz et Stepan. Reste toutefois qu'une telle conception de la citoyenneté rend fort délicat le développement d'un fort sentiment d'appartenance à un espace européen dont l'économie est, par ailleurs, fortement mondialisée et productrice d'exclusions de plus en plus nombreuses.

De manière idéale typique, il est ici possible de comparer ces deux modèles de configuration civique. D'un côté se situe un modèle de citoyenneté (largement expérimenté dans l'histoire des pays européens) favorisant l'intégration politique verticale et un certain niveau d'homogénéisation ou au moins de convergence culturelle. Ce modèle est fondé sur un corps central de valeurs, de croyances et de représentations porteur de normes et de devoirs. À l'autre extrémité de l'axe, se trouve un modèle de citoyenneté multiculturelle dont la logique intégratrice se borne à assurer à chaque citoyen un accès égal au bien être économique et social de la société, laissant ce dernier libre de ses affiliations culturelles et identitaires. Entre ces deux pôles, de nombreuses positions intermédiaires sont imaginables. Située quelque part entre l'État-nation qu'elle n'entend ni reproduire, ni remplacer et l'universalisme postnational, la configuration civique européenne transforme sensiblement les conditions de la loyauté politique : de verticale et exclusive dans le passé, cette dernière est appelée à se tourner vers un espace démocratique européen qui efface certaines frontières pour mieux favoriser les comportements et attitudes d'identification horizontales. Et ce tant au niveau des appartenances culturelles ou des solidarités territoriales (Macdonald, 1993 ; Linklater, 1998, chapitre IV) qu'au-delà de l'Etat-nation (Habermas, 1999). Dans ce sens, « le problème véritablement actuel de l'union politique européenne est de pouvoir réussir l'intégration de ses membres sur un schéma horizontal et qui rompt largement avec les catégories conventionnelles de l'affiliation, de l'allégeance culturelle, de la loyauté politique… » (Ferry dans Savidan, 2004, 380).

Une deuxième ligne d'évolution se dessine en filigrane dès lors que l'on s'intéresse aux sources de la « communalisation » civique européenne contemporaine. Trois sources dominantes de communalisation peuvent être schématiquement identifiées (Weber, 1922 [1979]) : une source culturelle (la religion, par exemple, pour les sociétés féodales), une source politique (la loyauté civique exigée par l'État-nation, par exemple) et une source économique (l'accès au marché économique, par exemple). Historiquement, ces trois sources de communalisation sont à l'œuvre de manière mélangée mais dans des proportions variées et selon des emboîtements différents. L'enjeu est ici de préciser la contribution respective de l'ordre politique (tant national que supranational), de l'ordre culturel et de l'ordre économique à la communalisation des citoyens européens aujourd'hui. Dès lors que le marché et la mobilité professionnelle occupent une place déterminante dans le processus d'intégration européenne (Teague, 1999), que la question de la reconnaissance de droits culturels travaille en profondeur les sociétés européennes (Delgado-Moreira, 2000 ; Eder & Spohn, 2005 ; Spohn & Triandafyllidou, 2002, notamment chapitre VI) et rend parfois « rivales » certaines identités, que la capacité de régulation d'autres institutions sociales (la religion, la famille…) s'estompe de manière simultanée ; c'est le statut même du politique - notamment dans sa dimension intégratrice et régulatrice - qu'interroge la citoyenneté européenne. De manière judicieuse, Stephano Bartolini invite récemment à inscrire le développement de la citoyenneté européenne dans le cadre plus large de la « dépolitisation » qui accompagne, selon lui, la « déstructuration » (« *destructuring* ») contemporaine de l'État-nation en Europe (Bartolini, 2005, 382-396). « Dépolitisation » - certes relative et susceptible de retournement - qu'attesterait empiriquement aussi bien le déclin contemporain de la participation électorale que le retrait de l'État ou le déplacement des lignes de clivages électorales. « Dépolitisation » qui traduirait surtout l'émergence d'un nouvel équilibre entre les différentes sources de la communalisation civique qui atténuerait sensiblement la prégnance des loyautés politiques au profit tant de logiques transnationales de consommation matérielle que d'affirmation de soi sur un plan culturel. C'est dans cette mutation historique d'ensemble qu'il me semble nécessaire de situer les conditions de l'identification et de la participation de masse au projet d'intégration européen.

Notes :

[1] J. J. Linz rejoint les observations anciennes d'un Anthony Giddens (1985) et, plus récentes d'un Michael Billig (1995), qui tous deux accordent une place essentielle à la dimension psychologique du nationalisme.
[2] L'auteur observe plus loin que les « Etats ouest-européens ont (…) le berceau d'un processus lent, généralisé et *imprévu* de construction nationale » (Linz, 1993 [1997], 14, souligné par nous).
[3] Ainsi, pour Linz, comme pour Gellner, « la nation résulte du développement d'une culture. Toute identité nationale se basant sur elle est donc une création toute aussi artificielle que l'État » (Linz, 1993 [1997], 12).
[4] De manière liminaire, il établit un constat sans appel dans son article de 1993 : « le succès total de ce double processus [de construction étatique et nationale] a été très exceptionnel. On peut probablement compter les vrais États-nations sur les doigts des deux mains. Peu d'États peuvent être considérés comme de véritables Etats-nations, la plupart étant, selon, les cas soi multinationaux, soit basés sur une nation dominante » (Linz, 1993 [1997], 5). On trouvera sous la plume d'Alfred Stepan des perspectives analytiques convergentes (Stephan, 1998, 232 *sq*).
[5] Dans son article de 1993, au moment où l'Europe connaît une véritable effervescence nationaliste, Linz note que « ces efforts [de construction nationale] de l'État moderne sont, pour nous aujourd'hui, loin d'être admirables, et représentent un coût que nous sommes nombreux à refuser de payer » et émet de sérieux doutes sur « leur faisabilité dans le contexte contemporain » (Linz, 1993 [1997], 19).
[6] Par indexation, nous entendons le fait que l'intégration des individus dans une même communauté politique (nationale ou multinationale) repose sur une politique de promotion d'une identité politique de référence (l'identité nationale ou fédérale) différenciée de celles prescrites par les appartenances primaires des citoyens. Les autres identités sont alors « indexées » de façon à ne pas remettre en cause la primauté et l'autonomie de l'appartenance à un État dont on reconnaît la légitimité. Dans ce cadre, le citoyen accepte de prendre une distance (certes variable selon les configurations politiques et les conjonctures) avec certaines de ses sphères d'appartenance et avec les prescriptions morales qu'elles impliquent pour mieux s'engager au nom d'une identité politique commune à tous ceux qui partagent le même destin civique. Dans leurs travaux, Linz et Stepan considèrent qu'un État multinational n'est viable que s'il fait l'objet d'un transfert minimal d'allégeance de la part de ceux qui s'y identifient de manière complémentaire avec d'autres sources d'identifications (nationales, culturelles, religieuses). Voir ici Linz, Stepan & Yadav, 2007, 7 *sq*.
[7] Dans leur texte, les auteurs prennent soin toutefois de distinguer la « Nation-état » du « multinationnalisme pure ou extrême » i.e. d'une configuration politique où les clivages socio-culturels territorialisés et leur instrumentalisation à des fins nationalistes rendent impossible l'émergence d'un minimum de vouloir-vivre collectif (« we-feeling ») nécessaire à la pérennité d'un État multinational (Linz, Stepan & Yadav, 2007, 9).
[8] Il est vrai que cette « rupture » peut sembler d'autant plus historique que la culture juridique et philosophique française a durablement associé « nationalité » et « citoyenneté » en faisant de la première la condition juridique d'accès à une reconnaissance pleine et entière des droits civiques. Cette confusion connaît toutefois en France une exception notoire sur le plan historique : celle qui va associer à la notion de « sujet colonial » la reconnaissance de la nationalité française mais exclure ce dernier de toute forme de participation politique à la Cité et ce au nom de la prétendue incompatibilité entre ses « mœurs et coutumes » avec le droit français. Sur ce décrochement historique entre nationalité et citoyenneté en situation coloniale, voir le dossier thématique de la revue *Genèses*, 53, décembre 2003, « Sujets d'empire » dirigé par Isabelle Merle.
[9] Comme l'a étudié de manière très rigoureuse Virginie Guiraudon, ce mouvement de « dénationalisation » des droits jusqu'alors réservés aux nationaux a également bénéficié dès les années 1970 - mais selon une autre logique et avec des effets inférieurs - aux étrangers non communautaires (Guiraudon, 2000, chapitre I).
[10] Dans une déclaration unilatérale rendue publique au moment du Conseil européen d'Edimbourg en décembre 1992, le gouvernement danois donne cette interprétation de la citoyenneté de l'Union : « La citoyenneté de l'Union est un concept politique et juridique qui est entièrement différent de celui de citoyenneté au sens que lui attribuent la constitution du Royaume du Danemark et le système juridique danois. Aucune disposition du traité sur l'union européenne n'implique ni ne prévoit un engagement visant à créer une citoyenneté de l'Union au sens de la citoyenneté d'un État-nation. (…) La citoyenneté de l'Union ne donne pas, en tant que telle, à un ressortissant d'un autre Etat membre le droit d'obtenir la citoyenneté danoise ou tout autre droit, devoir, privilège ou avantage qui en découle en vertu de la constitution et des dispositions législatives, réglementaires et administratives du Danemark » (cité par Paul Magnette, 1999 : 155). Cette déclaration intervient quelques mois après l'échec du premier référendum danois sur la ratification au Traité de Maastricht.
[11] On songe ici notamment aux préventions émises par Joseph H. H. Weiler lorsque ce dernier, alors professeur de droit à l'Université d'Harvard et co-directeur de l'Académie de droit européen de l'Institut universitaire de Florence, notait qu' « il est clair qu'elle [la citoyenneté européenne] ne devrait pas viser à constituer un succédané d'une nationalité européenne » (Weiler, 1996, 46). Position tout à fait cohérente avec le scepticisme de l'auteur quant à l'existence d'un « demos » européen susceptible de servir de fondement à la démocratie européenne (Weiler, 1995). Pour une approche plus optimiste, voir l'interprétation de Carlos Closa : « À ce stade de son développement, la citoyenneté [européenne] ne menace pas la nationalité des États membres parce que les rédacteurs du Traité [de Maastricht] ne l'ont pas souhaité ainsi. Cependant, il ne s'agit pas d'une question qui ait été définitivement résolue » (Closa, 1995 : 518).
[12] Dans l'œuvre d'Habermas, ce dépassement du principe nationaliste s'explique, pour partie, par son adhésion à la conviction acquise par Karl Jaspers, dès 1960, selon laquelle « l'idée d'État national est aujourd'hui le malheur de l'Europe et de tous les continents » (Habermas, 1990, 321). Sa conception de la citoyenneté européenne doit aussi beaucoup à ses prises de position courageuses lors de la « controverse des historiens » au sujet du passé national-socialiste de l'Allemagne (Habermas, 1990).
[13] Notamment si on les compare aux résultats de la même enquête Eurobaromètre (EB 64) concernant le « sentiment de citoyenneté mondiale ». À l'automne 2005, la majorité des répondants ne se voient « jamais » en citoyens du monde (52 %). Seuls 12 % le pensent souvent et un tiers des Européens le pensent quelquefois (33 %).
[14] De manière secondaire, Elias insiste aussi sur le caractère *réversible* du processus général d'intégration sociale qu'illustre la construction européenne contemporaine : « Les hommes se trouvent actuellement dans un processus massif d'intégration qui non seulement avec de nombreux mouvements partiels de désintégration mais qui en outre peut aussi faire place à n'importe quel moment à un processus dominant de désintégration » (Elias, 1987, 218).

[15] « Les liens affectifs de la personne individuelle à son propre État, observe Elias, peuvent être ambivalents ; ils prennent souvent la forme haine-amour. Mais de quelque nature qu'il soit, le lien à son propre Etat national est vif et puissant. Il est en revanche comparativement effacé voire inexistant avec les premières esquisses de confédération européenne » (Elias, 1987, 285).

[16] La notion d' « idiome » est empruntée aux travaux de Rogers Brubaker (1992 [1997], 248-249) qui l'utilise à propos de la « nation » pour rendre compte de « la manière de penser et d'exprimer l'appartenance culturelle et politique au niveau de l'Etat-nation. Parler d' « idiome européen de la citoyenneté », c'est évoquer l'émergence complémentaire d'un nouvel « idiome » de l'identification collective dont le statut de « citoyen de l'UE » est la condition juridique.

[17] Les développements qui suivent doivent beaucoup à une conférence donnée, lors du récent colloque international de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles intitulé « Vivre ensemble au XXI^{e} siècle ». Dans le cadre de l'atelier consacré à « Citoyenneté et espace public », j'étais intervenu sur le thème : « Les métamorphoses contemporaines de la citoyenneté en Europe : d'une logique d'appartenance verticale à une logique horizontale » (Bruxelles, 7 octobre 2005). Que Bérengère Marques-Pereira soit ici vivement remerciée de m'avoir invité à participer à ces travaux. Les développements présentés ici de manière conclusive reprennent des extraits de notre récente communication au Congrès de l'AISP/IPSA (Fukuoka, 9-13 juillet 2006). Ces développements affinent nos précédentes investigations théoriques sur le sujet (Déloye, 2000).

Bibliographie :

Badie (B.) & Birnbaum (P.), 1979, *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset.

Bartolini (S.), 2005, *Restructuring Europe. Centre Formation, System Building, and Political Structuring Between the Nation State and the European Union*, Oxford, OUP.

Bertossi (C.), 2001, *Les frontières de la citoyenneté en Europe. Nationalité, résidence, appartenance*, Paris, L'Harmattan.

Bieber (R.) et al., 1985, *L'Europe de demain. Une Union sans cesse plus étroite. Une analyse critique du projet instituant l'Union européenne*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.

Billig (M.), 1995, *Banal Nationalism*, Londres, Sage.

Birnbaum (P.), 1998, *La France imaginée : déclin des rêves unitaires ?,* Paris, Fayard.

Bobio (N.), 1996, *The Age of Rigths*, Oxford, Polity Press.

Bruter (M.), 2005, *Citizens of Europe ? The Emergence of a Mass European Identity*, Basingstoke, Palgrave-Macmillan.

Brubaker (R.), 1992 [1997], *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin.

Closa (C.), 1995, « Citizenship of the Union and Nationality of Membres States », *Common Market Law Review*, 32 (2).

Cowles (M. G.), Caporaso (J.) & Risse (T.), eds., 2001, *Transforming Europe. Europeanization and Domestic Change*, Ithaca, Cornell University Press.

Darviche (M.-S.), 2006, « Sortir de l'Etat-nation : Juan Linz avec et au-delà de Max Weber », *Revue internationale de politique comparée*, 13 (1).

Deflem (M.) & Pampel (F.. C.), 1996, « The Myth of Postnational Identity : Popular Support for European Unification », *Social Forces*, 75 (1).

Delgado-Moreira (J.), 2000, *Multicultural Citizenship of the European Union*, Aldershot, Ashgate.

Dell'Olio (F.), ed., 2005, *The Europeanization of Citizenship. Between the Ideology of Nationality, Immigration and European Identity*, Aldershot, Ashgate.

Delmotte (F.), 2006, *La question de l'État dans la sociologie historique de Norbert Elias. Enjeux épistémologiques et politiques*, Thèse de doctorat en science politique, Université Libre de Bruxelles.

Déloye (Y.), 2000, « Exploring the Concept of European Citizenship. A Socio-Historical Approach », *Yearbook of European Studies*, 14.

Déloye (Y.), 2004, ««« Le débat contemporain sur la citoyenneté au prisme de la construction européenne », *Etudes européennes*, 4, revue en ligne du Centre d'Etudes Européennes de Strasbourg (CEES) [Consultable à l'adresse : http://www.etudes-europeennes.fr].

Déloye (Y.), dir., 2006, « La socio-histoire de l'intégration européenne », *Politique européenne*, 18.

Duchesne (S.) & Frognier (A.-P.), 2002, « Sur les dynamiques sociologiques et politiques de l'identification à l'Europe », *Revue française de science politique*, 52 (4).

Eder (K.) & Spohn (W.), eds., 2005, *Collective Memory and European Identity*, Aldershot, Ashgate.

Elias (N.), 1987 (1991), *La société des individus*, Paris, Fayard.

Ertman (T.), 1997, *Birth of the Leviathan. Building States and Regimes in Medevial and Early Modern Europe*, Cambridge, CUP.

Fenn, (R. K.), 1972, « Toward a New Sociology of Religion », *Journal for the Scientific Study of Religion*, 11 (1), pp. 16-32.

Ferry (J.-M.), 1990, « Qu'est-ce qu'une identité postnationale », *Esprit*, 164.

Ferry (J.-M.), 1991, « Pertinence du suprational », *Esprit*, 176.

Ferry (J.-M.), 1995, « Souveraineté et représentation », *in* Telo (M.), dir., *Démocratie et construction européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.

Ferry (J.-M.), 1997, « Quel patriotisme au-delà du nationalisme ? Réflexions sur les fondements motivationnels d'une citoyenneté européenne », *in* Birnbaum (P.), dir. *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF.

Ferry (J.-M.), 2000, *La question de l'Etat européen*, Paris, Gallimard.

Ferry (J.M.), 2006, *Europe. La voie kantienne. Essai sur l'identité postnationale*, Paris, Cerf.

Ferry (J.-M.) & De Proost (S.), dir., 2003, *L'Ecole au défi de l'Europe. Médias, éducation et citoyenneté postnationale*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.

Ferry (J.-M.) & Libois (B.), dir., 2003, *Pour une éducation transnationale*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.

Gellner (E.), 1983 [1989], *Nations et nationalisme*, Paris, Payot.

Giddens (A.), 1985, *The Nation-State and Violence*, Cambridge, Polity Press.

Guiraudon (V.), 2000, *Les politiques de l'immigration en Europe. Allemagne, France, Pays-Bas*, Paris, L'Harmattan.

Habermas (J.), 1990 [1999], *Ecrits politique*, Paris, Flammarion, Coll. Champs.

Habermas (J.), 1996 [1998], *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Fayard.

Habermas (J.), 1998-1999 [2000], *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard.

Harmsen (R.) & Spiering (M.), eds., 2004, « Euroscepticism, Party Politics Identity and European Integration », *European Studies*, 20.

Hroch (M.), 1968 [1985], *Social Preconditions of National Revival in Europe. A Comparative Analysis of the Social Composition of Patriotic Groups among the Smaller European Nations*, Cambridge, CUP.

Kalberg (S.), 1994 [2002], *La sociologie historique comparative de Max Weber*, Paris, La Découverte.

Kuhn (M.) & Sultana (R. G.), eds, 2006, *Homo Sapiens Europaeus ? Creating the European Learning Citizen*, Bern, Peter Lang.

Lacroix (J.), 2002, « Patriotisme constitutionnel et identité postnationale chez Jürgen Habermas », *in* Rochlitz (R.), dir., *Habermas. L'usage public de la raison, Paris*, PUF.

Lacroix (J.), 2004, *L'Europe en procès. Quel patriotisme au-delà des nationalismes ?,* Paris, Cerf.

Linklater (A.), 1998, *The Transformation of Political Community. Ethical Foundations of the Post-Weestphalian Era*, Londres, Polity Press.

Linz (J. J.), 1973, « Early State-Building and Late Peripherical Nationalisms againts the State », *in* Eisenstadt (S. N.) & Rokkan (S.), eds, *Building States and Nations,* Volume II, Beverly Hills, Sage.

Linz (J. J.), 1985, « From Primordialism to Nationalism », *in* Tiryakian (E. A.) & Rogowski (R.), eds, New Nationalism in the Developped West, Boston, Allen & Unwin.

Linz (J. J.), 1993 [1997], « State Building and Nation Building », *European Review*, 1 (4), traduction française dans *Pôle Sud*, 7, 1997.

Linz (J. J.) & Stepan (A.), 1996, « Stateness, Nationalism and Democratization », *in* Linz (J. J.) & Stepan (A.), eds, *Problems of Democratic Transition and Democratic Consolidations : Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Blatimore, Johns Hopkins University Press.

Linz (J. J.), Stepan (A.), & Yadav (Y.), « Nation-State or State-Nation. Comparative Reflections on Indian Democracy », in Shankar (B.), ed., *Democracy and Diversity*, inédit à paraître en 2007 [Consultable pour l'heure à l'adresse : http://www.columbia.edu/~as48/Selected%20Problems%20in%20Democracy%20and%20Democratization.html].

Le Gloannec (A.-M.), 2003, « Au-delà d'un générique : l' « Autre » en Europe aujourd'hui », *in* Le Gloannec (A.-M.) & Smolar (A.), *Entre Kant et Kosovo. Études offertes à Pierre Hassner*, Paris, Presses de Sciences Po.

Macdonald (S.), 1997 [1993], *Inside European Identies. Ethnography in Western Europe*, Oxford, Berg.

Magnette (P.), 1999*, La citoyenneté européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.

Marchetti (D.), dir., 2004, *En quête d'Europe. Médias européens et médiatisation de l'Europe*, Rennes, PUR.

Migdal (J. S.), 2002, *State in Society. Studying How States and Societies Transform and Constitute One Antother*, Cambridge, CUP.

O'Keeffe (David), 1996, « Reflections on European Union Citizenship », *Current Legal Problems*, 49 (2).

Robyn (R.), ed., 2005, *The Changing Face of European Identity*, Londres, Routledge.

Savidan (P.), dir., 2004, *La République ou l'Europe ?,* Paris, Le livre de poche.

Soysal (Y. N.), 1994, *Limits of Citizenship. Migrants and Postnational Membership in Europe*, Chicago, Chicago University Press.

Spohn (W.) & Triandafyllidou (A.), eds, 2002, *Europeanisation, National Identities and Migration. Changes in Boudary Constructions between Western and Eastern Europe*, Londres, Routledge.

Stepan (A.), 1998, « Modern Multinational Democracies : Transcending a Gellnerian Oxymoron », *in* Hall (J. H.), ed., *The State of the Nation. Ernest Gellner and the Theory of Nationalism*, Cambridge, CUP.

Teague (P.), 1999, *Economic Citizenship in the European Union. Employment Relations in the New Europe*, Londres, Routledge.

Tschannen (O.), 1989, « Anomie et intégration sociale : Fenn. Luhmann et le paradigme néo-durkheimien », *Revue Européenne des Sciences Sociales* , 83.

Vink (M. P.), 2001, « The Limited Europeanization of Domestic Citizenship Policy : Evidence from the Netherlands », *Journal of Common Market Studies*, 39 (5), pp. 875-896.

Wagner (A.-C.), 2005, *Vers une Europe syndicale : une enquête sur la Confédération européenne des syndicats*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant.

Weber (M.), 1922 (1971), *Economie et société*, Paris, Plon.

Weiler (J. H. H.), 1995, « Does Europe Need a Constitution ? Demos, Telos and the German Maastricht Decision », *European Law Journal*, 1.

Weiler (J. H. H.), 1996, « Les droits des citoyens européens », *Revue du marché unique européen*, 3.